



**REGLEMENT DU CONCOURS CULINAIRE  
GRAND PUBLIC / AMATEURS  
THEME : « APEROS GOURMETS AUTOUR DU FOIE GRAS  
ET DU MAGRET »**

La Société ADOCOM, dont le siège social est sis 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris, mandatée par le CIFOG (Comité Interprofessionnel du Foie Gras), organise, sous l'égide du « Cercle des Amoureux du Foie Gras » et sous le parrainage de la Fédération Française de Cuisine Amateur, la 2<sup>ème</sup> édition du Concours Culinaire Grand Public de création de recettes à base de Foie Gras qui s'inscrit dans le cadre du classement du Foie Gras au Patrimoine Culturel Gastronomique protégé en France (loi du 17 octobre 2005).

Pour ce concours 2013 Grand Public/Amateur, dont la clôture est fixée au 20 septembre 2013 minuit, les candidats auront à envoyer pour cette date à Adocom leur dossier complet comprenant la recette des 3 bouchées avec une ou plusieurs photos de la recette et un court descriptif de celle-ci.

**Article 1 : Thème du concours**

Pour cette 2<sup>ème</sup> édition, le concours « Apéros Gourmets autour du Foie Gras et du Magret » Grand Public/Amateurs **consiste en la création de 3 bouchées (style tapas, tartines, amuse-bouche...) présentées sur une assiette blanche rectangulaire mise à disposition le jour de la finale.**

**La base des bouchées (pain, fruits, légumes, fleurs comestibles etc.) de même que des coulis, marmelades et chutneys (facultatifs) associés éventuellement aux recettes de bouchées sont laissés au choix du candidat, toutefois, le Foie Gras\* et le Magret doivent être bien visibles sur les créations. Les éléments de décoration de l'assiette sont également laissés au choix du finaliste qui devra avec sa recette suggérer une boisson.**

Ce concours sans obligation d'achat est ouvert à tous les candidats majeurs, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), **à l'exception des personnes exerçant les métiers de la restauration.**

\* Foie Gras prêt à consommer du commerce

## **Article 2 : Dossier de candidature**

Le candidat enverra son dossier de candidature avant le 20 septembre – minuit, cachet de la poste faisant foi pour les dossiers envoyés par courrier à l'adresse suivante :

- ADOCOM-RP  
11 rue du Chemin Vert  
75011 Paris

Ou

- par Internet [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr).

Le dossier de candidature devra comporter :

- Une fiche personnelle de présentation (nom, prénom, numéro de téléphone fixe, ou numéro de portable, adresse e-mail et adresse précise).
- Une ou plusieurs photographies de ses 3 bouchées pour apéros.
- le nom de la création.
- Informations sur les ingrédients à réunir pour cette recette.
- les étapes de réalisation de sa création mais de façon succincte.

Il est obtainable sur simple appel téléphonique à Emma au 01 48 05 19 00 ou par courriel à [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)

Une présélection des dossiers de candidature sera faite début octobre par un Pré-Jury spécialisé ; 3 finalistes résidant en France métropolitaine (incluant la Corse) seront conviés à réaliser leur recette et à la faire déguster au Grand Jury du concours le 17 octobre 2013 matin.

Le déplacement du finaliste le 16 octobre (train billet SNCF en seconde ou voiture notes d'essence et péage), son dîner à hauteur de 40 euros et ses petits achats d'ingrédients de dernière minute étant remboursés par l'Organisation le jour de la finale ou sur envoi ultérieur des justificatifs. La chambre pour la nuit du 16 au 17 et le petit déjeuner étant réservés et pris en charge par l'Organisation, de même que le trajet sur le lieu de la finale : le 17 octobre, les finalistes devront être à 8h15 dans le hall de l'agence Adocom – 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

Les finalistes se rendront sur le lieu de la finale avec les ingrédients dont ils ont besoin pour la réalisation de leur recette et leur petit matériel et équipements nécessaires à la réalisation de celle-ci, à **l'exception du Foie Gras prêt à consommer et du magret fumé qui seront mis à leur disposition sur place par l'organisateur.**

Aucune tenue spéciale n'est exigée sauf des chaussures confortables pour être à l'aise en cuisine. Veste, Tablier, 2 torchons et calot seront fournis sur place.

## **Article 3 : Déroulement de la finale**

A leur arrivée sur le lieu de la finale, les 3 candidats sélectionnés tireront au sort leur numéro d'entrée en cuisine.

Chacun disposera de 1h15 pour réaliser ses 3 bouchées différentes et les présenter sur 6 assiettes rectangulaires fournies par l'Organisation pour dégustation par les membres du Grand Jury.

#### **Article 4 : Critères d'évaluation et composition du Jury**

L'évaluation porte sur les points suivants :

- L'association Foie Gras / Magret / Accompagnement doit être originale et excellente gustativement lors du test final. Les accompagnements ne devront pas masquer ou modifier le goût du Foie Gras ni du Magret qui devront être très visibles.
- Cette association doit être créative, esthétique et présentée sur une assiette rectangulaire blanche (fournie).
- Une boisson doit être suggérée avec la recette.

Le Pré-Jury et le Grand Jury le jour de la Finale sont composés de :

- Chefs de cuisine et Professionnels de la gastronomie,
- Célébrités du monde des Arts des Sciences des Lettres et des médias,
- Maîtres es Foie Gras,
- Membres du Cercle des Amoureux du Foie Gras,
- Journalistes gastronomiques.
- Autres.

#### **Article 5 :**

Les gagnants reçoivent par ordre, les lots suivants :

##### **1<sup>er</sup> Prix :**

- **Un Coffret cadeau Lys d'Argent - Relais & Châteaux d'une valeur de 489 euros pour 2 personnes comprenant : une nuit en chambre double, un dîner (boissons incluses), un petit déjeuner (hors frais de transport).**
- L'invitation du Lauréat au **déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras** le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme de Lauréat.
- Une place réservée d'office pour participer, si le candidat le souhaite, aux phases finales du Championnat de France de Cuisine Amateur organisé par la Fédération Française de Cuisine Amateur en Décembre 2013.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 900 euros environ.

##### **2<sup>ème</sup> Prix :**

- **Un Coffret cadeau Lys de Bronze - Relais & Châteaux d'une valeur de 389 euros pour 2 personnes comprenant : une nuit en chambre double, un dîner (hors boissons), un petit déjeuner (hors frais de transport).**
- L'invitation du Lauréat au **déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras** le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme de Lauréat.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 800 euros environ.

**3<sup>ème</sup> Prix :**

- **Un Coffret cadeau Lys de Cristal - Relais & Châteaux d'une valeur de 249 euros pour 2 personnes, comprenant : un déjeuner trois plats (hors boisson) ou un dîner trois plats (hors boissons) (Hors frais de transport).**
- L'invitation du lauréat au **déjeuner du Cercle des Amoureux du Foie Gras** le jour de la finale dans un grand Etablissement Parisien.
- Le Diplôme du Lauréat.
- Le coût du déplacement Aller & Retour à Paris (1 personne) par train ou voiture.
- La nuit d'hôtel et le dîner la veille de la finale + le petit-déjeuner pour 1 personne (réservée par l'Organisation).
- Le tout pour une valeur de 700 euros environ.

Les Prix seront remis ou envoyés à l'adresse indiquée sur le bulletin de participation du gagnant ou, précisée à l'Organisation lors de la finale à Paris.

**Article 6 :**

A la fin du concours, les 3 participants à la finale seront contactés par ADOCOM par voie postale, par téléphone ou par courriel.

Les gagnants ne pourront considérer leur Prix comme définitivement acquis qu'après réception d'un courrier officiel de l'Organisateur.

Les Prix offerts aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de même valeur et de caractéristiques proches.

La non-acceptation des lots, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne aucune contrepartie financière ou autre.

**Article 7 :**

En participant à ce concours, chaque candidat accepte que :

- Sa recette adressée à l'Organisation dans le cadre de ce Concours Grand Public devienne propriété du CIFOG et fasse éventuellement l'objet d'une médiatisation auprès des publications matérialisées et dématérialisées, radios, TV et sites internet par cession des droits d'auteur.
- Pour les 3 finalistes de venir à Paris participer à la finale le 17 octobre 2013 de 8 h à 16 h et y présenter leur création de 3 bouchées utilisant du Foie Gras et du Magret (prêt à consommer), bien visibles (sur 6 assiettes pour dégustation par les membres du Grand Jury) et de céder ses droits d'auteur de sa création pour utilisation comme indiquée au paragraphe ci-dessus.

L'utilisation d'une recette appartenant à un tiers entraîne l'annulation de la participation et la restitution du gain le cas échéant.

**Article 8 :**

Les informations nominatives transmises à l'occasion du concours feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 Août 2004, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations les concernant, en écrivant à la Société Organisatrice : ADOCOM - 11 rue du Chemin Vert – 75011 Paris.

**Article 9 :**

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice et la société mandataire à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques sur tous supports, en tant que tels sans limite de durée, leurs noms, adresses, photos et recettes et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de leur lot.

**Article 10 :**

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité et leur domicile. Toute fausse indication d'identité ou d'adresse entraîne l'élimination immédiate de la participation.

**Article 11 :**

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable des éventuels dommages que pourrait subir un des candidats du fait des risques inhérents à la pratique de la cuisine (brûlures, coupures, chutes...) ni en cas de survenance de :

- Tout événement présentant les caractéristiques de la force majeure,
- Tout fait d'un tiers ou faute d'un Candidat causant un préjudice à un autre Candidat, à lui-même ou à toute autre personne se trouvant sur les lieux,
- Tout fait d'un Candidat violant les règles issues du Règlement et/ou perturbant le bon déroulement et/ou l'intégrité du concours.

Le Candidat assure qu'il dispose d'une assurance en responsabilité civile.

**Article 12 :**

Le présent règlement du concours est déposé en l'Etude BRISSE-BOUVET-LLOPIS, Huissiers de Justice Associés, 354 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Le présent règlement est consultable sur les sites internet cités, il peut aussi être obtenu par simple demande écrite adressée à la Société Organisatrice :

ADOCOM-RP - Apéros Gourmets autour du Foie Gras et du Magret - 11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris.

**Article 13 : ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le seul fait de poser sa candidature implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est soumis au droit français et a valeur de contrat entre la Société Organisatrice et le Participant. Il pourra être modifié par la Société Organisatrice en cas de force majeure.

Le fait de ne pas demander le règlement à la Société Organisatrice suppose qu'il a été téléchargé ou obtenu d'une autre façon par le candidat. Le Participant certifie satisfaire les conditions du présent règlement pour participer au Concours.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Concours toute personne troublant le déroulement du Concours.

La Société Organisatrice se réserve la faculté d'utiliser tout recours et notamment de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire.

Tout participant au Concours qui serait considéré par la Société Organisatrice comme ayant troublé le Concours d'une des manières précitées, sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot gagnant, aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, pour une raison de force majeure, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter le concours. En cas de modification des conditions de participation, des modalités de fonctionnement du concours ou d'identification ou d'attribution des prix, la Société Organisatrice s'engage à en informer les participants dans les plus brefs délais par une mention sur son site Internet [www.adocom.fr](http://www.adocom.fr) ou sur [www.leblogdufoiegras.com](http://www.leblogdufoiegras.com)

#### **Article 14 : DROITS APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Toute contestation ou réclamation à ce Concours ne serait prise en compte que si elle était adressée avant le 30/11/2013, le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation serait à formuler par lettre simple adressée à la Société Organisatrice dont les coordonnées figurent au début de ce règlement. Cette lettre indiquerait le nom du concours, la date précise de participation à ce jeu concours, les coordonnées complètes du candidat et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourrait être pris en compte.

Forme et cotes (environ) de l'assiette blanche qui sera fournie en 6 exemplaires le jour de la finale.

